

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
du 5 décembre 2019

**Délibération n° 2019-156 – Cadre de vie - Environnement – Arrêt du plan d'actions
PCAET**

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	55
Ne prend pas part au vote	0
Votants	55
Abstention	0
Blancs ou nuls	0
Suffrage exprimés	55
Majorité absolue	28
Pour	55
Contre	0

L'an deux mil dix-neuf, le 5 décembre, à compter de 19h30, le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 29 novembre 2019, s'est réuni à la salle des fêtes de Ury, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Geneviève ARNAUD, Magali BELMIN, Françoise BICHON-LHERMITTE, Francine BOLLET, Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE, Muriel CORMORANT, Monique FOURNIER, Colette GABET, Maryse GALMARD-PETERS, Geneviève LAMBERT, Chantal LE BRET, Hélène MAGGIORI, Marie-Charlotte NOUHAUD, Chantal PAYAN, Béatrice RUCHETON, Louise TISSERAND, Catherine TRIOLET, Nathalie VINOT et Christiane WALTER.

MM. Christophe BAGUET, Dimitri BANDINI, Jean-Louis BOUCHUT, Michel BUREAU, Patrick CHADAILLAT, Alain CHAMBRON, Gérard CHANCLUD, Yann DE CARLAN, Jean-Claude DELAUNE, Claude DÉZERT, Philippe DORIN, Philippe DOUCE, Michaël GOUÉ, Thibault FLINÉ, Patrick GRUEL, Jean-Claude HARRY, Jean-Pierre JOUBERT, Fabrice LARCHÉ, Patrice MALCHÈRE, Didier MAUS, Patrick POCHON, Thierry PORTELETTE, Daniel RAYMOND, Laurent SIGLER, Cédric THOMA et Frédéric VALLETOUX.

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Sylvie BOUCHET-BELLECCOURT donne pouvoir à M. Pascal GOUHOURY.
Mme Chrystel SOMBRET donne pouvoir à M. Thibault FLINÉ.
M. Christian BOURNERY donne pouvoir à M. Jean-Louis BOUCHUT.
M. David DINTILHAC donne pouvoir à Mme Magali BELMIN.
M. Brice DUTHION donne pouvoir à Mme Nathalie VINOT.
M. Philippe DROUET donne pouvoir à M. Alain CHAMBRON.
M. Olivier PLANCKE donne pouvoir à Mme Marie-Charlotte NOUHAUD.
M. David POTTIER donne pouvoir à M. Laurent SIGLER.
M. François ROY donne pouvoir à M. Patrick GRUEL.

Membres ayant donné suppléance :

Mme Véronique FÉMÉNIA à Mme Geneviève LAMBERT.

Membres absents :

Mme Geneviève MACHERY.
Mme Roselyne SARKISSIAN.
Mme Valérie VILLIEZ.
M. Pierre BACQUÉ.
M. Jean-Marie PETIT.
M. Hubert TURQUET.

Secrétaire de Séance : Mme Françoise BICHON-LHERMITTE.

Rapporteur : Mme NOUHAUD

Ce point a été présenté à la commission environnement et développement durable du 20 novembre 2019.

La communauté de communes du Pays de Nemours, la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et la communauté de communes du Pays de Montereau avaient chacune l'obligation réglementaire (loi de transition énergétique pour la croissance verte) de se doter d'un Plan Climat Air Energie (PCAET).

Considérant que les enjeux environnementaux et climatiques des trois territoires sont similaires et pour une plus grande efficacité des synergies d'actions, les trois EPCI précités souhaitent mutualiser les moyens d'ingénierie pour l'élaboration de leur PCAET respectif et la réalisation de leur évaluation environnementale stratégique (EES).

Lors du conseil communautaire du 15 février 2018, la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a approuvé le passage d'une convention déléguant à la communauté de communes du Pays de Montereau, la maîtrise d'ouvrage et la coordination pour la signature d'un marché d'études attribué au bureau ALGOE en vue de réaliser un PCAET mutualisé entre la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et les communautés de communes de Montereau et Nemours.

Cette étude est financée par l'Etat et la Région sous la forme d'une convention cadre (Etat/Région/EPCI) d'une durée de 3 ans, à concurrence de 70 % du montant H.T.

Au cours de l'année 2018 et 2019, cette étude a permis de réaliser un diagnostic, élaborer une stratégie, réaliser une concertation afin d'aboutir à un programme de 31 actions regroupées autour de 4 thématiques :

- l'amélioration de la performance énergétique du bâti,
- le développement d'une mobilité durable et amélioration de la qualité de l'air,
- le changement de comportement et évolution des pratiques de consommation,
- l'adaptation du territoire au changement climatique.

Cinq actions parmi les 31 retenues ont été jugées mutualisables entre la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et les communautés de communes de Montereau et de Nemours.

Il est proposé à l'assemblée de bien vouloir :

- arrêter le programme d'actions du PCAET de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau,
- soumettre ce plan d'actions pour avis aux services de l'Etat et la Région,
- soumettre ce plan d'actions à enquête public avant approbation définitive.

Décision

L'assemblée décide à l'unanimité :

- d'arrêter le programme d'actions du PCAET de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau,
- de soumettre ce plan d'actions pour avis aux services de l'Etat et la Région,
- de soumettre ce plan d'actions à enquête public avant approbation définitive.

Fait les jours, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents.



Pour extrait conforme,

Le Président,

Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le **12 DEC. 2019**
Publication le **12 DEC. 2019**

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa publication et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

